
ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE NORMANDIE

DÉLÉGATION DE POUVOIR CONSENTIE PAR DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 28 FÉVRIER 2017

DÉCISION DE PRISE EN CHARGE D'UNE ÉTUDE TECHNIQUE

DEMANDE D'INTERVENTION :	Diagnostics techniques et étude de maîtrise d'œuvre préalables à la démolition, à réaliser sur les sites de l'ancien Weldom et de l'ancien silo aux Monts d'Aunay (Département du Calvados)
DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL	Prise en charge sous réserve de la production d'une délibération engageant la participation financière de la collectivité à hauteur de 20% du montant prévisionnel HT auquel s'ajoute la TVA récupérable grevant l'ensemble de l'intervention, soit une participation maximale de 24 000 €.
SITUATION DU BIEN :	Ancien bâtiment de bricolage sur une partie du site (désaffecté en 2014) et réparation de tracteurs pour le second bâtiment (activité à relocaliser) – parcelles AB162, 163 et 158 Ancien silo utilisé plus récemment par une entreprise de plomberie puis stockage de meubles - parcelle AC23
PLU :	PLUi en cours
PROJET :	Programme de logements adaptés au vieillissement et au handicap, à l'hébergement des jeunes ou destinés aux familles monoparentales en adéquation avec la demande de logements PMR et de F2/F3 en lien avec la Plaine Normande (premiers contacts pris) ; réflexions autour d'un tiers lieu.
PRISE EN CHARGE AU TTITRE DU FONDS FRICHES	Comité de programmation du 17-10-17 Commission permanente régionale du 16-10-17
PROPRIÉTAIRE :	SCI Eloi et Delaune (Weldom) et SCI l'Agriculture (silo)
ENVELOPPE PROJET :	60 000 €HT

ROUEN, le **14 DEC. 2017**

Le Directeur Général
de l'EPF Normandie,

Gilles GAL

